



Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 Octobre 2017.

• **Conseillers** : Paquereau D, Arrivé G, Blain J, Blot Y, Brochard P, Bulteau B, Caillé P, Champain A, Duprey E, Fonteneau M, Francois S, Guibert J, Jouet F, Martineau B, Montauban J, Perdriau P, Salaün P, Sourisse C.

• **Conseillers absents excusés**: Blanchard P (a donné pouvoir à Blain J), Lacreuse I (a donné pouvoir à Perdriau P), Laporte C (a donné pouvoir à Francois S), Mandin S (a donné pouvoir à Sourisse C), Voitot D.

Nous accueillons M. Pascal BROCHARD en tant que Conseiller Municipal. Il remplace Mme Hélène DUGAST qui a donné sa démission en septembre dernier. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du Conseil Municipal.

SANTÉ – MÉDECINS

Actuellement aux Brouzils, il y a 2 médecins et 1 médecin remplaçant. Un médecin part à la retraite le 30 juin 2018. Le travail de recherche pour trouver un nouveau médecin se poursuit mais demeure difficile car peu de jeunes médecins souhaitent s'installer en campagne.

URBANISME

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD se divise en trois grandes thématiques :

- Réinventer les centres
- Un équilibre intercommunal à construire collectivement
- Une ouverture sur le territoire élargi à optimiser

Rappel : réunion publique PLUIH le 17 octobre 2017 à 18h30 à la salle Chevigné - Saint-Fulgent

le 26 octobre 2017 à 18h30 à la salle des Fêtes – La Merlatière

Acquisition terrain aux consorts DUGAST

L'acquisition de ce terrain va servir à la création d'un terrain de football synthétique, il est situé à côté du terrain de foot A. Il s'agit d'une acquisition à 5€ le m² pour 14260m² frais de négociation inclus et hors frais de notaire. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'acquisition de ce terrain.

Désignation élu pour signature autorisation d'urbanisme

M. CHAMPAIN Alain est autorisé à signer les autorisations d'urbanisme en l'absence de M. le Maire ou pour des dossiers concernant personnellement M. le Maire.

Avis Conseil Municipal sur autorisation d'exploiter de la société FM France à l'Herbergement

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'autorisation d'exploiter, après extension d'une plateforme logistique.

Droit de préemption urbain

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption urbain sur des propriétés situées 16 rue de Lattre de Tassigny et 10 allée des Ruettes.

ENFANCE/ ECOLES/ JEUNESSE

Participation des communes de résidence : école publique année 2016/2017

Les dépenses de fonctionnement sur l'année scolaire représentent 643,23€ par élève (maternelles et primaires). Cette somme servira aussi pour la participation à l'OGEC.

Participation communale pour un élève en classe ULIS

Le Conseil Municipal participera pour un élève des Brouzils qui est en classe ULIS à Saint-Fulgent pour l'année scolaire 2017-2018.

Projet de bicouche sur la 2^{ème} cour de l'école publique

Le Conseil Municipal valide le projet de bicouche sur la 2^{ème} cour de l'école publique. Les travaux se feront pendant les vacances de la Toussaint.

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Tarifs assainissement redevance année 2018 et participation raccordement égout 2018

Le Conseil Municipal vote une augmentation de 2%, soit 1,57€/m³, 66,08€ l'abonnement et 1085€ la participation au raccordement à l'égout.

Fibre optique

La commune percevra la somme de 1295,77€ au titre de l'occupation du domaine public routier par les réseaux fibres optiques.

Economie

AUTO CONTROLE BROUZILIEN

M. BARBEY Patrice vous informe de l'ouverture depuis le 11 octobre 2017 de son centre de contrôle technique nommé "**AUTO CONTROLE BROUZILIEN**". Ce centre de contrôle technique automobile est situé au 4 de la zone artisanale de la Colonne 3 et placé sous la responsabilité de M. GOËTZ Michel.

Contact : Adresse : **AUTO CONTROLE BROUZILIEN**

4 ZA La Colonne 3
85260 Les Brouzils

Téléphone : 02.51.44.55.88

Email : auto.controle.brouzilien@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 14h à 18h

Du mardi au vendredi de 8h à 12h - 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h



M. GOËTZ Michel

Nous souhaitons à M. BARBEY et M. GOËTZ la bienvenue dans notre commune et leurs adressons tous nos souhaits de réussite dans leur activité.

AUTHENTIC PIERRE & PAYSAGE



M. Landry ROBIN vous informe de la création de son entreprise nommée "**AUTHENTIC PIERRE & PAYSAGE**". L'entreprise spécialisée dans la maçonnerie paysagère propose la restauration de bâtiments anciens, la création de massifs, terrasses, jardins ainsi que l'entretien des espaces verts et des haies dans un rayon de 30 kilomètres.

Contact :

Authentic Pierre & Paysage

1 Les Bois Belle-Noue

85260 Les Brouzils

Téléphone : 06.70.99.03.89

Email : authenticpp@orange.fr

Nous souhaitons à M. ROBIN, tous nos vœux de réussite dans sa nouvelle orientation professionnelle.

AVIS DE LA MAIRIE

PACTES CIVILS DE SOLIDARITÉ (PACS)

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) effectué actuellement au greffe du tribunal pourra se faire en mairie devant un officier de l'état civil à partir du 1^{er} novembre 2017.

A partir du 1^{er} novembre 2017, les couples désirant enregistrer leur **Pacs** n'ont plus besoin de le faire enregistrer au **tribunal** ou devant **notaire**, selon un [décret](#) n°2017-889 du Conseil d'Etat publié au Journal officiel du 10 mai 2017. A partir de cette date, ce sont les **officiers de l'état civil en mairie** ou les **notaires** qui seront chargés de l'enregistrement des déclarations, des éventuelles modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité (Pacs).

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Nous vous demandons de faire preuve de civilité en ramassant les déjections de vos chiens sur les trottoirs, lors de vos sorties dans le bourg.

Nous comptons sur votre compréhension.

AVIS AUX HABITANTS DE L'AMIAUDIERE

Ne soyez pas étonnés de voir des personnes réalisant des relevés topographiques dans votre village pour une étude de faisabilité d'un assainissement collectif avec le village de la Gendrière dans le cadre d'une mutualisation des travaux avec la Copechagnière.

RECENSEMENT CITOYEN



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

QUI ? Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

POURQUOI ? L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire,...). Le recensement citoyen obligatoire (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :
PAR INTERNET

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

**BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

- 1- Créez votre compte sur www.service-public.fr.
- 2- Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile.
- 3- Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquer sur « les démarches », puis, dans la zone « rechercher » tapez « recensement citoyen en ligne ».
- 4- Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.



AVIS ARCHITECTE CAUE DE LA VENDÉE



**UN AVIS D'ARCHITECTE GRATUIT SUR VOTRE PROJET
DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION**

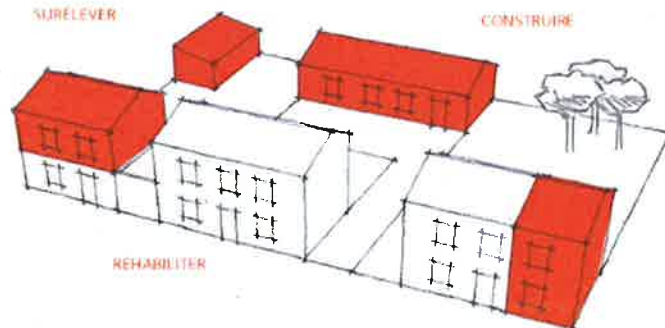
Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est un organisme départemental de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Une de ses missions est de **conseiller gratuitement** les particuliers qui désirent construire, étendre ou réhabiliter des bâtiments. Il s'assure de la qualité architecturale d'une construction et de sa bonne insertion dans son environnement, et vous guide dans vos démarches administratives. Il ne se charge toutefois pas de la maîtrise d'œuvre des projets.

**PRENEZ RENDEZ-VOUS
AVEC UN ARCHITECTE DU CAUE**

Une permanence est organisée
à la Communauté de Communes,
sur rendez-vous, avec Pierre BAZIN,
architecte consultant du CAUE.

tél 02 51 37 44 95
mail pierre.bazin@caue85.com
caue85@caue85.com

CAUE DE LA VENDÉE
45 boulevard des États Unis, CS 40685
85017 La Roche sur Yon cedex, 02 51 37 44 95
www.caue85.com



UN CONSEIL ARCHITECTURAL À MOINS DE 15 KM DE CHEZ VOUS

COMMUNIQUE DE LA GENDARMERIE : DÉMARCHAGES ABUSIFS Ad'AP

Démarchage abusif - l'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)

LES FAITS :

Depuis le 1er janvier 2015, les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) permettent à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) ou d'installation ouverte au public (IOP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date et dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2005. Un Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, en contrepartie de la levée des risques de sanction.

Des sociétés, peu scrupuleuses, démarchent les gestionnaires d'établissement et proposent leur concours pour la mise en conformité de leurs locaux (Réalisation d'un diagnostic par téléphone ou formulaire à renseigner sur interne). Cette prestation payante est généralement réglée par prélèvement bancaire. D'autres sociétés affirment être mandatées pour encaisser une pénalité auprès des professionnels qui ne se sont pas encore engagés dans l'agenda d'accessibilité programmée.

Depuis le début de l'année 2017, les unités de gendarmerie de la Vendée ont enregistré 7 plaintes de commerçants et de professionnels de santé.

LES RECOMMANDATIONS :

Il ne faut pas donner suite à ce genre de démarchage. Par ailleurs, le groupement de gendarmerie départementale de La Vendée recommande de faire preuve de vigilance:

- certaines sociétés se disent mandatées par les services de l'État ou agissant à sa demande;
- les noms des entreprises sont volontairement trompeuses et se rapprochent aux dénominations institutionnelles ;
- l'insistance des commerciaux quant aux sanctions encourues et la tarification prohibitive doivent également attirer votre attention ;
- vous pouvez vous informer auprès des administrations sur la fiabilité de la société ;
- enfin, il ne faut jamais communiquer ses coordonnées bancaires.

Si malgré toutes ces précautions, vous êtes quand même victime d'un démarchage abusif il convient de :

- déposer une plainte auprès de la Gendarmerie Nationale ou de la Police Nationale dans les meilleurs délais,
- informer la direction départementale de la protection de la population.

Pour en savoir plus sur l'Ad'AP, vous pouvez consulter : www.accessibilite.gouv.fr

AUTORISATIONS D'URBANISME, RAPPEL DES DÉMARCHES OBLIGATOIRES

Toute occupation, installation ou construction doit être conforme aux règles d'urbanisme, que ces travaux nécessitent ou non une autorisation au préalable. Avant toute installation ou travaux, il convient de se renseigner auprès de la Mairie ou de la Communauté de Communes (service Urbanisme – 02.41.43.81.61.) de la faisabilité de votre projet.

AMÉNAGEMENT	Pas de Formalité	Déclaration préalable	Permis d'aménager
Lotissement		Sans travaux Exemple : division de parcelle	Avec création ou aménagement de voies, d'espaces et/ou équipements
Dépôt de véhicules et garages collectifs caravanes	Si < 10 places	De 10 à 49 places	50 places et +
Affouillements & exhaussements de sol	- Si prévus par un permis de construire - Jusqu'à 2 m de hauteur ET surface < 100m ²	+ de 2m de hauteur ET égal ou supérieur à 100m ²	+ de 2m de hauteur ET égal ou supérieur à 2 ha
CONSTRUCTION	Pas de Formalité	Déclaration préalable	Permis de construire
Construction de nouvelles surfaces de plancher ou emprise au sol	SP* < ou = 5m ² ET ES* < ou = 5m ² ET hauteur < ou = 12 m	ES* ou SP* > 5m ² ET ES*+ SP* < ou = 20m ² ET hauteur < ou = 20m ²	SP* ou ES* > ou = 20m ²
Terrasses, plateformes de plain-pied (non couvertes)	Toutes		
Piscines non couvertes ou couverture < 1,80m de hauteur	Bassin < ou = 10m ²	Bassin > à 10m ² et < ou = à 100m ²	Bassin > à 100m ²
Changement de destination ex : local commercial en locatif		Sans travaux	Avec travaux
Modification aspect extérieur (toiture, ouvertures, ravalement de façade,...)		Toutes	
Clôtures	Nécessaire à l'activité agricole	Toutes non agricoles	

*SP = Surface de Plancher / ES = Emprise au Sol

VOIRIE : RAPPEL DES DEMANDES PRÉALABLES OBLIGATOIRES

	PERMISSION DE VOIRIE	ARRÊTÉ DE CIRCULATION
Sont concernés :	<ul style="list-style-type: none"> - ouvrages et canalisations des concessionnaires de réseaux et branchements de particuliers ; - aménagements/modifications d'accès à une parcelle ; - poses de clôtures, portails et portillons ; - les plantations ou abattages d'arbre en bordure de voie ; - le dépôt ou stationnement sur le domaine public (matériaux, benne, échafaudage, etc...); Cette liste est non exhaustive.	<ul style="list-style-type: none"> - la fermeture de la route à la circulation ; - la circulation alternée par feux tricolores ou manuellement ; - les restrictions ou basculement de chaussées ; - les interdictions de circuler, de stationner, de dépasser ; - les limitations de vitesse, de gabarit, de poids ; - les régimes de priorité. Cette liste est non exhaustive.
Délai minimum de transmission en Mairie	1 mois avant le début des travaux	1 mois avant le début de la restriction

Délai maximum d'instruction	L'instruction des dossiers sera réalisée sous un délai de 2 mois maximum à compter de la réception de la demande. En l'absence de réponse dans ce délai, la permission de voirie ou le permis de stationnement est réputé refusé.	L'instruction de la demande d'arrêté sera réalisée sous un délai de 2 mois maximum à compter de la réception de la demande. En l'absence de réponse dans ce délai, l'arrêté ne sera pas délivré.
Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT	Formulaire Cerfa n°14023*01 : - les coordonnées du déclarant et du bénéficiaire s'il est différent ; - la localisation du site ; - la date et durée des travaux ; - les précisions particulières selon les natures de travaux ; - les pièces jointes nécessaires à l'étude du dossier (plans,...).	Formulaire Cerfa n°14024*01 : - les coordonnées du déclarant ; - la localisation du site ; - la période de réglementation souhaitée ; - les coordonnées de l'organisme chargé de la pose, du maintien et de la dépose de la signalisation ; - les pièces jointes nécessaires à l'étude du dossier (plan, itinéraire de déviation,...).

ENTRETIEN DES TOMBES AU CIMETIERE

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, un employé municipal sera à la disposition des particuliers qui souhaitent du sable pour l'entretien des tombes. Il sera présent au cimetière **le vendredi 27 octobre de 13h30 à 17h.**

DECLARATION DE VIN : RAPPEL

Depuis la campagne 2015/2016, vous ne recevez plus chez vous de déclaration de récolte sous format papier. Pour transmettre par internet vos déclarations, il suffit de vous connecter au portail **Prodou@ne** à l'adresse suivante : <https://pro.douane.gouv.fr> afin :

1. **D'ouvrir un compte Prodou@ne** en complétant la fiche d'inscription et de l'activer
2. **D'être habilité à la télé procédure** par votre centre de viticulture

Pour déclarer votre récolte, le formulaire et sa notice sont accessibles sur **Prodou@ne/services disponibles/viticulture « RECOLTE »/documentation**. La télé déclaration de récolte doit être effectuée avant le **10 Décembre 2017**.

📍 Prochaine réunion de Conseil Municipal :

→ 13 Novembre 2017 à 19h00 à la Mairie.

📍 Permanence de M^{me} Muriel BLASCO, assistante sociale

→ 3^{ème} mardi matin de chaque mois à la Mairie, sur rendez-vous, en téléphonant au secrétariat du Centre médico-social de Saint-Fulgent ☎ 02.28.85.76.00.

📍 Services de gardes

PHARMACIE	☎ 32 37
MEDECINS	☎ 02.51.44.55.66 ou En cas d'urgence, faire le 15
INFIRMIERES	Cabinet Infirmier CHARRIER et SANCHEZ 2 bis rue de la Colonne Les Brouzils ☎ 02.51.42.98.68 👉 Permanences, sans rendez-vous, du lundi au samedi de 7h00 à 7h30

~ ETAT CIVIL ~

Nous accueillons avec joie la naissance de...

Joséphine PHELIPPEAU	12, rue de Gaulle	le 31 août
Valentine LAINÉ	5, la Renaudière	le 22 septembre
Emma LERAY	7, la Maison Neuve du Tréhan	le 24 septembre

Avec tristesse nous vous faisons part du décès de...

Auguste REZEAU	2, Béneau	le 7 octobre
Marcel AUDUREAU	Résidence le Chêne d'Or	le 10 octobre

VIE DES ÉCOLES

◆ ÉCOLE PUBLIQUE DES TILLEULS

INSCRIPTION A L'ECOLE PUBLIQUE DES TILLEULS

Pour tous les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2015 et le 30 avril 2015

Contact : tél. 02 51 42 33 47, ecole.brouzils@orange.fr.

VIE DES ASSOCIATIONS

◆ ASSOCIATION GYM DETENTE LES BROUZILS

Reprise des cours le vendredi 15 septembre 2017 au vendredi 25 mai 2018 à la salle Brosilis de 14h à 15h. Les cours sont accessibles à tous et à toutes. Ils sont assurés par une monitrice diplômée. Un certificat médical est demandé. Pour découvrir ce qu'est Gym Détente venez participer aux premiers cours gratuitement. Vous pouvez aussi vous inscrire en cours d'année. Pour tous renseignements appeler au 02 51 42 97 66.

◆ OCTOBRE ROSE

Entre 50 et 74 ans, c'est le moment !

Parce que le cancer du sein est le cancer le plus fréquent et le plus meurtrier chez les femmes en France.

Parce qu'une française sur 10 y sera confrontée au cours de sa vie.

Parce que, passé 50 ans, il devient plus fréquent.

Parce que, repéré à un stade précoce, on en guérit le plus souvent et on évite parfois les traitements les plus lourds.

C'est pour toutes ces raisons qu'un dépistage organisé au niveau national est proposé aux femmes âgées de 50 à 74 ans. Il leur permet de bénéficier gratuitement d'une mammographie tous les 2 ans. Ce dispositif offre également une relecture par un second radiologue de toutes les mammographies interprétées normales lors de l'examen.

Le cancer du sein, toutes concernées.

Plus d'information : 02 51 05 55 58
www.audace-85.fr
depistage@audace85.fr
f Audace 85



◆ LES P'TITES FRIMOUSES



Association « Les P'tites Frimousses » - 85260 LES BROUZILS -

A toutes les assistantes maternelles,

Vous êtes invitées à notre Assemblée Générale qui aura lieu le :

**Mercredi 15 Novembre 2017 à 20h15
à la Salle Fragonette de l'Espace Brosilis**

Ordre du Jour :

- Mot de la Présidente

- Compte-rendu Fête de l'été et Vide-grenier

- Bilan Financier

- Projets 2018

- Renouvellement cotisations

*L'Assemblée Générale est pour nous toutes, une occasion de se rencontrer...
Alors, si vous souhaitez découvrir notre Association ou renouveler votre adhésion,
rejoignez-nous !*

Le règlement des cotisations se fera uniquement ce jour-là.

Le tarif est maintenu à 13 euros pour l'année 2018

Votre présence est donc obligatoire.

(Aucun paiement ne sera accepté après cette date)

Nous comptons sur votre présence à toutes pour terminer la soirée par le verre de l'amitié



Association du service d'aide à domicile

Depuis près de 70 ans, l'AMDR accompagne les personnes à domicile : familles, personnes âgées ou en situation de handicap.

Nos services à domicile **POUR TOUS !**



- AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP
- MENAGE - REPASSAGE
- COURSES ET REPAS
- ACCOMPAGNEMENT SORTIES
- SUITE A UNE HOSPITALISATION

- GARDE D'ENFANTS A DOMICILE
- AIDE A LA TOILETTE
- ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP
- SOUTIEN A L'OCCASION D'UN CHANGEMENT FAMILIAL
- TEL ASSISTANCE
- PORTAGE DES REPAS

NOS VALEURS

- La proximité avec un service de qualité ouvert à tous, dans votre commune.
 - La personne, dans sa globalité, est au centre de notre action.
 - Nos actions sont fondées sur le respect de la personne, de son choix de vie, de sa famille, de son environnement et de ses besoins.
 - Nos valeurs associatives, irriguées par le bénévolat, sont également basées sur l'entraide, la solidarité et la non-discrimination.
- Nous vous informons sur les aides financières possibles

Association locale AMDR de Chavagnes - La Rabatelière



Nouvelle organisation pour votre association locale

Les associations locales AMDR de Chavagnes - La Rabatelière
Les Essarts - Saint Fulgent, mutualisent leurs secrétariats

Dès le 4 septembre, retrouvez-nous
18 rue des Tilleuls - Saint Fulgent
Tél. 02 52 61 47 46
paysdestfulgent@admr85.org

Permanences téléphoniques
du lundi au vendredi
de 8h30 à 13h
et de 13h30 à 17h30

en dehors de ces horaires, contacter le 02 51 44 11 55

www.admr85.org

Un accueil physique reste disponible de 9h à 12h
à St Fulgent les lundi et vendredi,
à Chavagnes en Paillasson le mardi aux Essarts le mercredi

Bénévole sur la commune : Yolande CHAILLOU 02.51.42.41.14

-- MANIFESTATIONS --

- Samedi 28 Octobre : Soirée Foot-Basket ~ *La Pastourelle*
- Vendredi 3 Novembre : Concours belote Club Générations Actives ~ *La Pastourelle*
- Samedi 11 Novembre: Commémoration du 11 novembre, organisation locale ~ *Cimetière et La Festivale*
- Mercredi 15 Novembre: Assemblée générale les P'tites Frimousses ~ *Espace Brosilis*
- Samedi 18 Novembre: Théâtre Adultes ~ *La Pastourelle*
- Dimanche 19 Novembre: Théâtre Adultes ~ *La Pastourelle*
Sainte-Cécile les Musiciens de Grasla ~ *La Festivale*
- Vendredi 24 Novembre: Théâtre Adultes ~ *La Pastourelle*
- Samedi 25 Novembre: Théâtre Adultes ~ *La Pastourelle*
- Dimanche 26 Novembre: Théâtre Adultes ~ *La Pastourelle*
- Samedi 2 Décembre : Théâtre Adultes ~ *La Pastourelle*
- Mardi 5 Décembre : Commémoration officielle fin guerre Algérie, organisation cantonale
~ *La Pastourelle*
- Vendredi 8 Décembre : Téléthon ~ *La Festivale*
- Dimanche 10 Décembre: Marché de Noël Arti-Com ~ *La Pastourelle*
- Dimanche 7 Janvier: Vœux du Maire ~ *La Pastourelle*

« Le Carnaval des Maudits », 4^e livre de Michel Baudry

Après *Tout peut arriver même les meilleures choses*, sorti en 2013, le *Code de Pandore* (2014), *Cristal de sang* (2015), Michel Baudry poursuit avec envie et passion son travail d'auteur, en publiant un quatrième roman : *Le Carnaval des Maudits*. Dans ce thriller, dont l'intrigue débute à Marrakech, l'auteur privilégie l'aspect local puisque la suite se poursuit à Vieilleville.

Ce roman à suspense, dont la trame est imaginaire, parle aussi des mystères qu'il peut y avoir dans les grandes familles. « J'ai cherché à illustrer, parmi les thèmes majeurs de la littérature : le mensonge et la manipulation. J'ai travaillé deux années sur cet ouvrage, en me faisant aider par une correctrice professionnelle », explique Michel Baudry.

Une séance de dédicace est organisée, au domicile de l'auteur, le 21 octobre, de 14 h 30 à 17 h. On



Michel Baudry.

peut commander dès à présent ce livre en librairie, aux éditions du Net ou chez l'auteur.

Contact. Michel Baudry, 14, rue de la Colonne ; tél. 06 62 48 80 31 ; courriel : michelecrivain@free.fr

Signature d'une convention Préférence commerce



Dominique Potier, président de la commission Performance et commerce à la CCI, Dominique Pasquereau maire, et Aurélie Champain, coprésidente de l'association des artisans commerçants.

Lundi 9 octobre, la commune et les artisans commerçants ont signé une convention de partenariat Préférence commerce 2018-2019 avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Vendée. Cette démarche de qualité s'adresse à toute entreprise de moins de 400 m² disposant d'une vitrine ou d'un focal accueillant du public.

Le label est accordé aux commerçants qui valident 80 % d'un ensemble de critères répartis en quatre thèmes. « Sous 15 jours, les artisans commerçants vont recevoir un courrier pour les sensibiliser à cette démarche, avec coupon-ré-

ponse pour avoir des infos complémentaires. Pour garantir le respect du référentiel qualité, un cabinet d'audit enverra par la suite un client mystère dans chaque magasin intéressé et procédera également à un appel téléphonique mystère », explique Soizic Durand, conseillère commerce économie de proximité à la CCI.

Le coût d'inscription s'élève à 240 € HT pour les commerces et services et 270 € HT pour les brasseries et restaurants. La commune prend en charge 50 % des frais d'inscription.

Réduire nos déchets, c'est possible



Fatima s'initie au tawashi, une technique de tissage avec des collants usagés.

Samedi, à la Canquetière, dans le cadre de la fête des possibles, quelques convaincus du « zéro déchets » ont expliqué les moyens de réduire ce que nous déposons dans la benne à ordures. Les 300 membres actifs et sympathisants de Zéro déchets Clisson-Mon-

taigu ne manquent pas d'idées.

Chacun a sorti de son panier des produits d'entretien et des cosmétiques « maison ». Exemple : le beewrap, ou tissu (de récup, forcément) qu'on imprègne de cire d'abeille pour l'imperméabiliser et qui remplace le papier aluminium.

Philippe Chaillou ouvre une agence immobilière



Philippe Chaillou (1^{er} à gauche) vient d'ouvrir son agence immobilière Axo & Actifs.

Cogérant de l'agence D6P Conseils et Courtage aux Essarts, Philippe Chaillou, originaire de la commune, vient d'ouvrir une agence immobilière au 1, rue Pasteur, succursale Axo & Actifs, un réseau qui compte aujourd'hui plus de 140 mandataires actifs sur le territoire.

« Je suis agent mandataire Axo & Actifs depuis 2002 et je veux développer l'activité dans le secteur immobilier. L'ouverture de cette agence permettra d'améliorer l'accueil des clients tout en leur garantissant le meilleur service pour les accompagner dans leurs projets immobiliers », explique Philippe

Chaillou.

Ce dernier souhaite également une collaboration renforcée avec ses collègues situés à proximité, pour favoriser la diversité des biens proposés, tant à la vente qu'à l'achat. L'équipe comprend aussi Alix Giraud, pour l'instant en contrat d'alternance, et Anne-Laure Denis, en charge du secteur des Herbiers depuis le début de l'année.

Heures d'ouverture. Mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Lundi, mercredi et samedi matin, sur rendez-vous. Contact : pchaillou@axo-actifs.fr, tél. 06 86 99 01 64.

Un public fidèle à la 39^e foire à la moquette

Une fois encore, le public s'est déplacé en nombre pour assister à la 39^e foire à la moquette qui s'est déroulée dimanche 8 octobre. « La fréquentation est composable aux années précédentes. Le public ne s'est pas laissé impressionner par les quelques gouttes d'eau. Il est resté tard, jusqu'au feu d'artifice où 1 000 personnes étaient encore présentes », explique François Malard, président de la foire et membre de l'Ogec de l'école Pierre-Monnet.

Un président satisfait des animations mises en place et notamment celle des Barjots Dunkers. « C'était notre point fort. À chacune de leurs trois interventions, les stands se vidaient et on observait de gros mouvements de foule autour du podium », poursuit François Malard.

Côté chiffres, 1 500 repas ont été préparés, 1,6 tonne de moquette vendue et 150 kg de moquette cuits dans les marmites disposées autour du feu de bois. Les bénéfices de la journée vont servir aux investissements et aux



Le public a su apprécier le spectacle des Barjots Dunkers.

équipements des locaux de l'école ainsi qu'aux voyages scolaires. « La foire permet aussi de maîtriser la contribution des familles à un coût raisonnable », conclut François Malard, qui a déjà des idées pour l'année prochaine.

Une rentrée avec des effectifs stables



De gauche à droite : Évelyne Joguet-Blain, Véronique Richard, Marie Crépeau, Caroline Tenaud, Christophe Durand, manque Gaëlle Houchard.

Avec des effectifs stables, l'école Pierre-Monnet accueille cette année 250 élèves répartis en dix classes. Cette rentrée est marquée par l'arrivée de cinq nouveaux visages, dont trois enseignantes : Évelyne Joguet-Blain (enseignante spécialisée), Véronique Richard (enseignante quart-temps en moyenne et grande sections), Caroline Tenaud (mi-temps en CM2) et deux auxiliaires de vie scolaire : Marie Crépeau

et Gaëlle Houchard.

« Le thème de l'année sera un travail autour des sciences pour développer une démarche d'expérimentation, de questionnement et d'observation », précise Christophe Durand, le directeur. L'équipe enseignante poursuivra également son travail de mise en place des nouveaux cycles, en lien avec le collège, ainsi que l'utilisation d'un nouveau livret scolaire numérique.